



COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU JEUDI 27 mai 2021

Congés de formation

Les CAPD promotions, mobilité (permutations, ineat-exeat, mouvement), temps partiels, congés de formation etc- C'est terminé !!!

Le SNUipp-FSU demande toujours l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 pour des raisons évidentes de transparence et d'équité. Pour le SNUipp-FSU, il ne peut y avoir de gestion des personnels sans représentants des personnels.

Pour l'administration: M. Duret (INSPECTEUR D'ACADÉMIE-DASEN), Mme Clarac (Secrétaire Générale), M. Maury (Chef du service des moyens et personnels 1^{er} degré), M. Bône (Gestion des personnels 1^{er} degré), Mme Houadec (IEN Foix HAPC), M. Maupômé (IEN St Lizier) et M. Mason (IEN Pamiers Basse Ariège).

Excusés : Mmes Flète, François, Mazot (non remplacées), M. de la Cruz (IEN Foix-ASH)

Pour le SE-UNSA: Mme Déjean en présentiel, Mmes Ducros, Massicot et Soula en distanciel (non remplacées).

Pour le SNUipp-FSU: M. Trovalet en présentiel, Mme Bennes et M. Magnier en distanciel.

Organisation de cette CAPD :

Le SNUipp-FSU 09 regrette les conditions d'organisation de cette CAPD :

- tenue le même jour du CDAS (Commission Départementale d'Action Sociale) à 10H et de la CAPD à 14h qui a pour conséquence l'absence excusée de M. Magnier au CDAS afin de préparer au mieux cette CAPD avec les autres commissaires paritaires.

- non remplacement de 3 élu.es en CAPD qui, de surcroît en raison du protocole de non brassage, ne pourront siéger. Mme Mazot qui est titulaire n'a pas été remplacée. Ceci nous semble une entrave à l'exercice du droit syndical, à la représentation des personnels et aux droits de ces derniers.

- la communication tardive des conditions de la tenue de cette réunion en formule hybride avec un seul membre en présentiel et les autres en distanciel.

M. Trovalet pour le SNUipp-FSU 09 se propose et est désigné au secrétariat adjoint.

DECLARATION PRELIMINAIRE DU SNUIPP-FSU 09

[Télécharger la déclaration préliminaire !](#)



Réponses de M. l'Inspecteur d'académie

L'Inspecteur d'Académie rappelle également l'importance du service public et de sa continuité. Il s'associe à la louange des enseignant.es et des personnels qui ont permis cette continuité du

service public d'Éducation. Il associe le Ministère et considère que nous avons collectivement réussi cette mission dans des conditions difficiles, parfois improvisées, parfois dégradées, voire inquiétantes.

A aucun moment, il n'a été envisagé de recourir à la machine. Est apparu dans ces conditions la nécessité de l'Humain. Il rappelle son attachement au dialogue social.

Pas d'autres commentaires qui concernent des orientations plus politiques.

Approbation du PV des CAPD du 18/03/2021
(Avancement 2020-2021)

Approbation à l'unanimité.

ETAT DES DEMANDES DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE : RENTREE 2021

Le contingent s'élève à 30 mois (stable).

En 2018, 9 demandes et 66 mois demandés. (32 mois)

En 2019, 18 demandes et 124 mois demandés. (32 mois)

En 2020, 15 demandes et 94 mois demandés. (30 mois). 3 prolongations (pour un total de 4 mois), 1 renouvellement des demandes pour 8 mois, 2 autres demandes pour 2 x 9 mois (au lieu des 10 mois demandés).

En 2021, 13 demandes et 89 mois et ½ demandés.

Les services présentent le travail effectué.

Les demandes sont classées dans l'ordre du barème en 3 catégories par ordre de priorité et de barème :

-Poursuite du cursus

-Renouvellement de demande

-1ère demande

Un candidat qui présente un concours refuserait sa demande de congé de formation en cas de réussite à son concours. Les 3 mois de formation demandés sont donc en réserve et pourraient profiter à une autre collègue.

Quelques collègues ont cumulé des demandes de congés de formation et de temps partiels.

Une demande couplée à un temps partiel annualisée est reportée à l'an prochain.

Une annulation de demande a été formulée.

2 collègues sont en attente de validation PACD (Poste adapté de courte durée).

Le SNUipp interroge sur la possibilité d'un reliquat. M. Le DASEN étudiera les possibilités.

Pour le SNUipp-FSU 09, les demandes ont été globalement satisfaites mais demande une hausse des moyens en formation.

INFORMATIONS DIVERSES

Liste d'aptitude des directeurs et directrices d'école.

M. Le DASEN transmet la liste demandée aux organisations syndicales.

- 7 faisant fonction ont été dispensés d'entretien suite à un avis favorable de leur IEN.

- 4 personnels ont été soumis à entretien.

• 3 avis favorable

• 1 avis défavorable (La commission a considéré que cette candidature était prématurée)

• 1 candidature annulée

QUESTIONS DIVERSES DU SNUipp-FSU 09

Situation Sanitaire :

• Combien de classes / écoles ont été fermées pour cas covid avéré en Ariège ?

Depuis la reprise, 24 classes ont été fermées pour 7 jours dans le 1er degré, 26 dans le 2nd degré.

2 petites écoles ont été fermées.

Sur le remplacement, le brassage n'est pas possible. Il n'est donc pas possible de répartir les élèves. Des solutions ont été trouvées localement.

M. Mason évoque une situation d'école sur la Basse Ariège où une solution a pu être trouvée.

• Combien d'enseignant.es ont été positifs au covid ?

Aucun.e

• Combien de personnes « vulnérables » sont recensées ? En ASA ? En télétravail ?

5 personnes en ASA dont 3 vulnérables.

• Comment se déroule la campagne de tests ?

Sur les tests salivaires, le travail est effectué avec des laboratoires ; d'où une contrainte géographique liée à l'emplacement du laboratoire. Le choix a été fait de ne pas forcément couvrir tout le territoire. Il y a entre 400 et 800 tests salivaires par semaine. Ces tests sont réitérés toutes les 3 semaines. Une dizaine d'élèves asymptomatiques ont été repérés.

Le protocole a évolué avec le non brassage : les situations et leur évolution sont étudiées au cas par cas.

Le taux d'incidence et le taux de positivité diminuent : 7/8 élèves positifs par semaine, soit 2 par jour environ. Ce sont très majoritairement des situations familiales.

• Quelles incidences sur les décharges et le travail des directeurs/trices ?

M. Le DASEN entend et espère que des enseignements seront tirés. Les temps de décharge ne seront pas remplacés.

Mouvement :

- Combien d'enseignant.es ont participé au mouvement ?

188 enseignants ont participé au mouvement, dont 62 par obligation.

Par ailleurs 2 enseignants qui n'étaient pas dans l'obligation de faire le mouvement ont demandé l'annulation de leurs vœux.

- Y'a-t-il eu des difficultés rencontrées ?

Non, certains avaient oublié de renvoyer leur accusé de réception. Les services académiques ont été bienveillants et ont donné du temps.

- Combien de postes ont été profilés ? Ce nombre est-il stable ou augmente-t-il ?

Pas plus de postes.

Cependant le poste ULIS/Autisme de St Lizier nouvellement créé est à profil.

Le poste de direction de Lavelanet ne l'est plus.

- Pourrez-vous nous communiquer les résultats du mouvement ?

NON, les collègues ne pourront pas avoir connaissance de la liste. Les organisations syndicales ne pourront donc pas transmettre cette liste.

Écoles à 4 jours :

- Quelles sont les écoles susceptibles de passer à 4 jours à la rentrée prochaine en attente du CDEN ?

Il y a 4 demandes mais elles seront validées en CDEN.

- Pourquoi ces informations n'ont pas été indiquées sur la circulaire du mouvement ?

Parce qu'elles ne sont pas encore validées.

Avancement à la hors classe, à la classe exceptionnelle :

- Combien d'enseignant.es ont été promu.es à la hors classe ?
- Combien d'enseignant.es ont été promu.es à la classe exceptionnelle ?
- Pourrez-vous nous communiquer la liste des promus ?

NON, les collègues ne pourront pas avoir connaissance de la liste.

Pour la Hors Classe, les services sont en attente du contingent pour déterminer les futur.es promu.es.

Pour la classe exceptionnelle, un mail a été envoyé aux éligibles en mai. Ils doivent apporter la preuve qu'ils seront éligibles. Ils doivent répondre dans un délai de 15 jours.

A partir du 11 juin, ils pourront prendre connaissance de l'avis de l'IEN.

A partir du 25 juin, ils pourront prendre connaissance de l'avis de M. Le DASEN.

Les services sont également en attente du contingent

Recours Avis Rdv de carrière :

- Y'a-t-il eu des recours suite à l'avis émis lors des rdv de carrière ? Combien ?
Aucun. Certains collègues ne sont pas forcément satisfaits de leur avis, mais n'ont pas demandé de recours.
- Est-il prévu une CAPD de recours ?
Non.

Permutations—Ineat-Exeat :

- Pourrez-vous nous communiquer la liste des 9 entrants et 9 sortants du département (PNI) ?
NON, les représentants des personnels ne pourront pas avoir connaissance de la liste.
- Combien d'enseignant.es ont fait une demande d'exeat, d'ineat ?
M. Le Dasen indique qu'au regard de l'équilibre postes-ressources, il faudra attendre l'issue de toutes les opérations (notamment alternants) avant d'envisager les compensations ou dérogations. Le solde risque légèrement négatif à la rentrée : les exeat non compensés seront peu probables et les ineats non compensés seront les bienvenues avec l'autorisation du Rectorat.

Demandes d'exeat pour académique : 0

Demandes d'exeat Hors académie : 2

Demandes d'ineat de l'académie : 4

Demandes d'ineat Hors académie : 19

Les collègues ne reçoivent pas de réponse car la situation peut évoluer.

- Combien de demandes d'ineat-exeat seront accordées ?
- Pourrez-vous nous communiquer la liste des enseignant.es entrant et sortants du département par ineat-exeat ?
NON, les collègues ne pourront pas avoir connaissance de la liste.

Règlement type départemental : (Suite au GT)

- Quand sera prête la version finale du nouveau règlement type départemental ?
Il est quasiment terminé et sera validé au prochain CDEN.
- Est-il prévu de la communiquer aux organisations syndicales pour relecture avant diffusion ?
Oui, il y aura une relecture et des modifications pourront encore être apportées à la marge.

Professeurs des écoles stagiaires :

- Combien de PES sont convoqués au Jury ? Combien seraient prorogés ?

- Combien de PES l'an prochain en Ariège ?

14 PES l'an prochain.

- Quels sont les postes berceaux pour ces stagiaires ?

Les supports ne sont pas encore définis, ils le seront après le 8 juin, au vu des postes restants. Les écoles retenues ne seront pas intégrées au processus de décision, ce sont les IEN qui proposeront les lieux. Les écoles concernées seraient informées autour du 5 juillet.

Le SNUipp propose qu'un groupe de travail se réunisse l'an prochain pour réfléchir sur ces postes berceaux. Mr le DASEN n'est pas contre : à proposer au nouveau DASEN. Mais il faudrait alors, selon M. Le Dasen, « geler » des supports qui ne seraient plus proposés au mouvement.

Les écoles seront informées avant le 5 juillet.

Etudiants alternants :

- Combien d'étudiants alternants seront recrutés en Ariège ?

10 étudiants alternants : ce seront des volontaires en Master 1 ou 2.

- Selon quelle organisation et sur quels services ?

Ils effectueront un tiers temps (salaire d'environ 660 euros). Ils seront en responsabilité 3 semaines en remplacement des directeurs partant en stage de direction.

10 alternants seront recrutés sur des 1/3 temps.

Après le mouvement (le 8 juin) et en fonction des temps partiels, des supports potentiels seront identifiés. En amont, une rencontre aura lieu avec les étudiant.s pour les informer qu'ils/elles pourront faire état de cette contractualisation sur la base du volontariat. Les postes seront proches de l'Inspe ou sur l'axe depuis leur domicile.

Pour les MAT (Maîtres.ses d'Accueil Temporaire) , les candidatures se feront dans quelques jours pour être prêts en septembre. Ce sont les IEN qui donneront leur accord pour le choix des MAT.

Le tuteur des alternants ne sera ni le directeur d'école, ni le MAT. Le Dasen a retenu l'hypothèse que le tuteur sera le CPC ou CPD du département.

Mme Houadec ajoute que, pour le recrutement des alternants, il y aura avis de l'INSPE puis entretien avec l'IEN.

Remplacements

- Combien de jours non remplacés par circonscription ?

155 358 journées attendues (pour 554 enseignant.e.s) : 0,6 % de non remplacement. Quelques disparités entre circonscriptions mais en lien avec les spécificités de ces circonscriptions.

- En cas d'enseignant.e non remplacé.e dans un contexte de non brassage, nous renouvelons notre demande d'envoi d'un protocole clair aux écoles. Est-il possible de transmettre aux écoles une lettre d'information aux parents dont les enfants seraient concernés ?

La demande est recevable. Une matrice peut être travaillée au niveau de la circonscription ou de la DSDEN.

- En cas de cas covid et de la fermeture d'une classe, l'enseignant.e de la classe peut-il/elle être amené.e à effectuer un remplacement en lieu et place de la continuité pédagogique des élèves de sa classe ?

Le cas s'est produit sur une circonscription : 2 collègues dont les classes avaient été fermées pour cause de COVID ont été amenées à remplacer une autre collègue absente sur 3 demi-journées. Il s'agit « d'intelligence partagée en situation de crise ».

- Peut-il être demandé réglementairement à une directrice ou un directeur d'effectuer la prise en charge d'une classe sur un jour de décharge de direction ?

Oui, Il s'agit « d'intelligence partagée en situation de crise ».

- Combien de contractuel.les ont été recruté.es ?

20 contractuel.les sur ce département : 15 enseignant.e.s + 5 médiateurs.

Ruptures conventionnelles / démissions :

- Combien de démissions sur le département ?

5 démissions. Les personnes ont été reçues et écoutées.

- Combien de ruptures conventionnelles demandées ? Combien ont été accordées ?

8 demandes ont été exprimées :

M. Le Dasen annonce 8 demandes pour l'année scolaire 2020-2021 : 4 acceptées, 4 refusées.

- Quels sont les critères retenus pour accorder ou refuser une demande de rupture conventionnelle ?

La rupture conventionnelle est un accord entre l'employeur et l'employé, les deux doivent être d'accord. Or, « à l'aune des demandes, de l'ancienneté de certains, et de l'enveloppe qu'il est possible de consacrer » ce sont les collègues ayant l'ancienneté la plus faible qui ont vu leur demande acceptée.

Et donc, florilège d'arguments avancés pour expliquer les refus :

C'est « dans l'intérêt du service » (ou plutôt du budget...) = « l'administration a intérêt à garder cette personne » = « on n'a pas les moyens de financer votre demande » = les plus anciens reviendraient trop cher

Avant d'expliquer plus clairement : « c'est dépendant de l'enveloppe budgétaire académique allouée. »

Le SNUipp-FSU dénonce l'aspect discriminant de l'enveloppe budgétaire et la rupture d'égalité. Il demande l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux ruptures conventionnelles.

Le SNUipp interroge sur la ventilation des moyens budgétaires.

M. Le Dasen explique que l'enveloppe est distribuée au niveau des académies.

Il demande à M. Le DASEN de rappeler les règles de recours.

Il n'y a pas de recours possible. Il indique qu'un refus cette année ne donne pas de points supplémentaire mais que l'enveloppe peut augmenter.

M. Le DASEN se dit prêt à entendre les collègues.

Enquête PIRLS :

En matière d'enquêtes ministérielles obligatoires, c'est la loi 51-711 qui s'applique. Elle dispose que pour qu'une enquête soit obligatoire, elle doit faire partie de " *la liste arrêtée chaque année par un arrêté du ministre*". Cette liste est publiée annuellement et reprise au sein de chaque ministère. Pour mémoire le MEN publie une circulaire chaque année, parfois avec retard, mais depuis le 1er janvier 2020, aucune circulaire sur cette question n'est parue.

- Cette enquête est-elle donc obligatoire ?

« Une enquête demandée par le Ministère est obligatoire, même s'il semble que ce ne soit pas la priorité en cette période. Il est cependant nécessaire d'avoir des exigences pédagogiques, une continuité pédagogique afin de continuer à évaluer, réfléchir et travailler à la réussite de nos élèves ».

ULIS / Dispositif Autisme / Non brassage :

La règle de non brassage a conduit nombre d'écoles ou établissements à faire le choix de regrouper tous les élèves d'un dispositif sans inclusion en milieu ordinaire. Cette règle complique la scolarisation de ces élèves et nous interroge alors même que les restrictions diminuent par ailleurs.

« Cette situation montre que la logique de la classe ULIS fermée est difficile et prouve que l'inclusion est nécessaire. »

- Est-il possible d'envisager de mettre à disposition un moyen supplémentaire sur ces dispositifs ?

M. Le DASEN entend. Il espère un retour à la normale après le 9 juin.

Mouvement des AESH :

- Combien de personnels AESH ont participé au mouvement entre PIAL ?

Il n'y a pas de mouvement des AESH. Cependant les personnels peuvent émettre des vœux de mobilité et les demandes sont récoltées puis traitées au cas par cas, sans critères départageant.

- Quelles sont les règles de « mutation » de ce mouvement interne ?

Référent AESH PIAL

Un appel à candidature a été réalisé (1 référent par PIAL était envisagé) ; des candidats se sont manifestés. Mais il ne sera pas possible d'indemniser ces référents comme cela avait été prévu (Régime indemnitaire 600€ par an). Le nouveau DASEN reprendra probablement ce dossier en septembre. Un temps de décharge pourrait également compléter le poste, si besoin.

Communication des listes des affectations des personnels AESH :

Suite à l'audience académique avec le recteur, ce dernier avait indiqué oralement qu'il communiquerait aux Dasen sa décision quant à la transmission de la liste des affectations des AESH.

- Avez-vous désormais l'autorisation de nous transmettre cette liste ?

Il n'y a eu aucune consigne en ce sens de la part du Recteur.

Le SNUipp-FSU 09 redemandera donc par écrit la transmission de ces listes au Recteur.

QUESTIONS DIVERSES DU SE-UNSA 09

- Demandes de temps partiel ? :

le DASEN précise les demandes de temps partiels :

- Temps partiels de droit (8 premières demandes et 35 renouvellements) = 13,92 ETP.

- 78 demandes sur autorisation dont 17 premières demandes et 61 renouvellements = 25,02 ETP.

M. Le Dasen indique que la DSDEN a été bienveillante envers ces demandes. Priorité à la dimension RH.

Le SNUipp rappelle sa satisfaction pour cette première qui correspond à une demande depuis des années.

- Demandes de disponibilité ? :

M. Le Dasen s'inscrit dans la même bienveillance en termes RH.

Environ 10 demandes de droit ou sur autorisation .

- Ruptures conventionnelles ? Critères de refus ?

Question commune avec le SNUipp-FSU 09

Supports PES rentrée 2021 ? Information des titulaires de la classe ? Peut-on demander à ne pas être binôme ?

Question commune avec le SNUipp-FSU 09

Alternants ?

Question commune avec le SNUipp-FSU 09

Mouvement ?

Question commune avec le SNUipp-FSU 09

Hors classe, classe exceptionnelle ?

Question commune avec le SNUipp-FSU 09

Ineat-Exeat ?

Question commune avec le SNUipp-FSU 09

Situation Sanitaire :

Question commune avec le SNUipp-FSU 09

Conclusion de M. Le DASEN de l'Ariège

M. le DASEN annonce son départ en retraite au 1^{er} septembre 2021.

Il n'y aura plus de CAPD, (hormis les CAPD de recours) et donc plus de questions diverses de la part des organisations syndicales.

M. le DASEN remercie l'ensemble des membres de la CAPD pour l'ensemble des échanges qui s'y sont tenus et annonce son départ à la retraite. Il officiera jusqu'au 31 août 2021.

Conclusion du SNUIPP-FSU 09

Le SNUipp-FSU 09 réitère sa volonté de travailler dans le sens de relations apaisées et constructives pour l'ensemble des personnels. Nous soulignons également l'importance de ces instances paritaires dans le dialogue social et la nécessité d'échanger chacun dans son rôle et ses missions. Nous continuerons de demander l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui nous semble une atteinte à la représentation des personnels et à leurs droits.

Nous souhaitons une bonne retraite à M Le DASEN.

Compte-rendu réalisé par vos représentant.es SNUipp-FSU 09 siégeant à la CAPD